

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DROITS À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DE CERTAINS EMPLOYÉS DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le ministre de la Défense nationale a englobé le Conseil de recherches pour la défense, ce qui a entraîné la disparition de cinq sections, quelles mesures le président du Conseil du Trésor va-t-il prendre pour préserver les droits à la négociation collective des employés de ces cinq sections?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'on ait déjà décidé de façon définitive comment ces droits acquis ou gagnés seront protégés.

* * *

L'AGRICULTURE

LA LUTTE CONTRE LA BRUCELLOSE—LA VENTE FORCÉE DES BESTIAUX INFECTÉS AUX ABATTOIRS SOUMIS À L'INSPECTION FÉDÉRALE—LA COMPENSATION—DEMANDE DE RAPPORT

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture en ce qui a trait à la brucellose et à la compensation qui a été versée à cet égard. Sauf erreur, le gouvernement est disposé à majorer cette compensation, mais ma question porte sur le fait que les éleveurs sont forcés de vendre à des abattoirs soumis à l'inspection fédérale et que l'on a abusé d'eux en ne leur donnant pas une juste compensation pour les animaux contaminés qu'il a fallu abattre. Le ministre a-t-il demandé que l'on procède à une enquête et, le cas échéant, quand prévoit-il recevoir un rapport et le déposera-t-il quand il le recevra?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai fait savoir à certains députés, et notamment aux membres du Comité, que nous avons demandé un rapport détaillé sur cette question, lequel sera rendu public dès que je le recevrai.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'APPLICATION ET LES INFRACTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 29 mars, de la motion de M. Gray: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et tendant à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Concurrence—Bill

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. C'est avec plaisir que je continue le débat sur le bill C-7, dit bill sur la concurrence. Compte tenu des nombreuses interventions gouvernementales dans les activités de la société rurale et agricole, nous sommes justifiés d'examiner la nature, les formes et les résultats de telles interventions. Les rouages du mécanisme de réception et d'expédition du grain des silos ruraux vers les élévateurs terminaux sont demeurés presque inchangés dans l'Ouest. Il est intéressant de noter que la partie de l'opération la mieux réussie est celle qui a lieu entre l'acheteur et le vendeur lorsque les marchés sont conclus d'après une entente. D'autre part, la commercialisation de nos produits céréaliers se trouve maintenant soumise entièrement au contrôle du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de son agent, la Commission canadienne du blé.

Au fil des ans, l'industrie céréalière de l'Ouest s'est conformée à toutes les lois imposant des normes de comportement à presque toute son activité. Les forces du marché l'ont forcée à répondre à un autre ensemble de normes, à se préoccuper de l'efficacité de la gestion et à chercher de nouveaux clients. Les gens avaient tous bien compris les exigences et voilà que depuis un an divers organismes et tribunaux créés par le gouvernement en ont imposé une nouvelle série, et maintenant on nous présente un ensemble de proposition dites «confidentielles» ou «secrètes» qui entreront peut-être en vigueur le 1^{er} août de cette année. A mon avis, un bon nombre de ces propositions passeront pour une atteinte à la liberté du commerce, ce qui aura pour effet de remplir nos tribunaux de fonctionnaires des grains.

Il est intéressant de noter qu'après la fermeture du marché des denrées à Winnipeg, tous les jours, un petit groupe se réunit pour établir le prix auquel on va acheter le lin, le colza et le seigle des producteurs d'un bout à l'autre des régions de culture de l'Ouest canadien. Au cours des années, le gouvernement s'est montré indulgent à l'égard de cette fixation des prix. Il s'agit certes là d'une atteinte à la liberté du commerce, mais il faut admettre que cette pratique s'est révélée depuis un bon nombre d'années fort satisfaisante.

Je ne connais aucune industrie au Canada qui soit plus surveillée et plus réglementée par le gouvernement que l'industrie céréalière. Il vaut la peine de noter que la bourse des grains et la commercialisation des céréales en général ont fait l'objet d'enquêtes de la part d'au moins 15 commissions royales, et que pas une seule n'a recommandé que des changements sérieux soient apportés au système. Cependant, au cours de la présente campagne, le gouvernement a effectivement fermé le marché du grain de provende de Winnipeg. Cette mesure a donné lieu à la confusion la plus totale: nous avons dû importer davantage de grain de provende de l'étranger, davantage de bovins américains destinés à l'abattage chez nous et vider nos pâturages partout dans l'Ouest canadien. Je voudrais donc démontrer ce qu'est devenue la commercialisation politique des grains au Canada, ainsi que la façon dont la politique joue un rôle dans cette commercialisation.

En septembre 1943, le gouvernement fédéral s'est attribué, par l'entremise de son organisme, la Commission canadienne du blé, le droit exclusif de commercialiser tout le blé des Prairies et d'en établir le prix. Le problème auquel nous faisons face actuellement découle du fait que la Commission n'a pas été assez souple dans ses programmes. L'industrie du grain fonctionne de nos jours au sein d'une société largement individualiste. Il est clair que